



Dossier de déclaration d'intérêt général pour la
restauration du cordon dunaire entre le
Bourdigou et la Têt
Torreilles, Sainte-Marie la mer et Canet-en-
Roussillon



NOTE DE SYNTHÈSE



1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR



Monsieur le Président de la Communauté Urbaine

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine

11, boulevard Saint-Assiscle BP 20641

66606 PERPIGNAN cedex

N° SIRET 200 027 183 00017



La Communauté Urbaine possède un linéaire de côte sableuse long de 22,5 km, qui fait l'objet d'une forte attractivité touristique en été et constitue un patrimoine naturel remarquable.

Face au danger que représente le recul du trait de côte, la préservation de cette frange littorale est apparue comme un enjeu majeur du territoire communautaire, c'est pourquoi Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) a pris la compétence « Lutte contre l'érosion du littoral et Maintien du trait de côte » en 2010.

La Loi GEMAPI est venue en 2020 conforter cette prise de compétence anticipée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence, un programme d'actions et de travaux a été élaboré sur la base du « *Schéma d'aménagement et de protection du Littoral entre la Têt et l'Agly* » (bureau d'études SOGREAH en 2007), ce schéma s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC).

Le projet de restauration des cordons dunaires de Canet-en-Roussillon, Sainte-Marie la mer et Torreilles porté par PMMCU fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

1 EMLACEMENT DU PROJET

Le projet concerne deux secteurs :

1. **Secteur 1** : du Bourdigou au nord sur la commune de Torrelles jusqu'à l'épi de la 4^{ème} plage sur la commune de Sainte-Marie la mer, soit 2,5 km.
2. **Secteur 2** : de la digue portuaire sud du port de Sainte-Marie jusqu'à l'embouchure de la Têt à Canet-en-Roussillon, secteur de La Crouste.





2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) met en œuvre sur son territoire, les modes de gestion les plus appropriés pour protéger son littoral des attaques érosives de la mer.

Dans le déroulement de son programme de travaux de protection du trait de côte, PMMCU a priorisé la mise en place de modes de gestion « doux » sur toutes les portions de son territoire littoral où cette méthode était indiquée.

Ainsi Depuis 2012, PMMCU a déjà aménagé sur son territoire XXX Ha d'un dispositif de protection et reconstitution dunaire dont les effets bénéfiques ont été mesurés (protocole de suivi morphologique).

Pour ces réalisations, PMMCU s'appuie sur la compétence de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) qui possède un pôle renommé en matière de protection du littoral et qui est mandaté pour concevoir tous les schémas d'implantation de ganivelles dans un souci de cohérence et d'efficacité territoriale et pour assurer le suivi technique des travaux.

L'EID a réalisé l'étude projet de réhabilitation du cordon dunaire entre le Bourdigou et la Têt en 2016.

Sur les deux secteurs, le projet comprend un inventaire et un balisage des espèces floristiques patrimoniales, puis un nettoyage des sites pour rétablir leur caractère naturel et un réaménagement par la mise en place d'équipement léger pour piéger le sable et limiter la fréquentation des sites.

2.1 MISE EN PLACE D'OUVRAGES POUR LE PIEGEAGE DU SABLE

Sur les parties les plus basses du cordon dunaire seront mises en place des lignes de ganivelles, dont le nombre dépendra de la surface dunaire à traiter à l'aide d'un petit engin de chantier. Elles seront disposées suivant l'axe principal du cordon dunaire (ligne de crête), parallèles entre elles, et espacées de 2,50 m. Les lignes les plus proches de la plage auront une perméabilité de 75%, afin de moins freiner les apports sableux éoliens, qui devront atteindre les lignes arrière qui auront, elles, une perméabilité moins grande (60%).

De hauteur 1 m ou 1,20 m (en fonction du relief dunaire), ces lignes de ganivelles seront enfoncées d'environ 10 cm dans le sable, tendues et fixées sur des piquets d'ancrage disposés suivant un intervalle régulier de 2 m, eux-mêmes enfoncés verticalement dans le sable d'au moins 80 cm. Cette fixation, réalisée à l'aide de fil de fer, sera réalisée par l'entourage et le serrage de 2 ou 3 échelas de ganivelles autour d'un piquet.

Le sommet des lignes devra respecter l'horizontalité, moyennant des décrochés verticaux de faible ampleur (quelques décimètres) entre deux tronçons de 10 m de linéaire. Une à deux personnes seront nécessaires pour la réalisation du chantier. Les zones végétalisées seront évitées par l'engin pour éviter toute atteinte des habitats du site.



Exemple d'engin utilisé pour la pose de ganivelles (Crédit photo : Caroline MOREL FONTAINE)

2.2 MIS EN DEFENS ET SIGNALISATION

Le cordon dunaire doit être clôturé afin de permettre aux processus naturels de s'y dérouler sans entrave, pour le renforcement des volumes sableux et surtout la restauration du couvert végétal. Seuls seront maintenus les principaux cheminements reliant les terrains de l'arrière à la plage. L'utilisation de deux types de matériaux est proposée pour cela :

- une ligne de ganivelles (mise en défens dunaire classique : hauteur 1,20 m, perméabilité¹ 75%) qui matérialisera la limite entre l'espace dunaire et la partie urbanisée. Cette ligne de ganivelles sera tendue et fixée sur des piquets d'ancrage disposés suivant un intervalle régulier de 2 m, eux-mêmes enfoncés verticalement dans le sable à 80 cm de profondeur.
- une clôture plus légère, de type lisse en bois (hauteur inférieure à 1 m), pour la mise en défens côté plage et l'encadrement des accès. Des piquets seront disposés suivant un intervalle régulier de 1,90 m, et enfoncés verticalement dans le sable de 80 cm de profondeur.

Le remplacement des ganivelles par ce type de clôture offre plusieurs avantages :

- une transparence vis-à-vis des échanges sédimentaires (le sable de la plage transporté vers l'arrière par le vent et/ou la mer ne sera pas piégé par la mise en défens et pourra donc sans entrave alimenter le cordon dunaire en arrière) ;
- un impact paysager plus léger que les ganivelles ;
- en cas d'érosion marine de la dune, ce type de mise en défens a une meilleure tenue ;
- en cas de dégradation (naturelle ou vandalisme), l'entretien de ce type de clôture est plus rapide, plus simple, moins coûteux.

Concernant les accès à la plage, ils seront encadrés par deux lisses parallèles et auront une largeur de 2 m maximum, excepté l'accès véhicules dont la largeur sera portée à 5 m pour le secteur 2.

Des panneaux de sensibilisation du public seront mis en place à chaque extrémité de l'accès. Ils auront pour but d'apporter des informations de base pour l'information du public quant à l'utilité et au respect du cordon dunaire et des aménagements réalisés.

Comme les passages piétonniers, l'accès véhicules sera encadré par deux lisses qui viendront se raccorder aux lisses de mise en défens du cordon dunaire côté plage, et aux ganivelles côté urbanisation.

¹ Espacement entre les barreaux de ganivelles, conditionnant le pouvoir de piégeage du sable

3 JUSTIFICATION DU PROJET

Le bilan de l'évolution du trait de côte fait apparaître un recul des plages sur des zones déjà identifiées comme prioritaires en 2003 dans le diagnostic élaboré par la Mission Interministérielle d'Aménagement du littoral. C'est le cas des plages de Torreilles, de Sainte-Marie la mer et du littoral de la Crouste dont le trait de côte a significativement reculé depuis 1980, exposant les zones urbanisées à la submersion marine à chaque coup de mer important. Ce bilan est complété par l'état des lieux du plan de gestion du Bourdigou qui identifie un littoral d'intérêt patrimonial certain mais dégradé du fait de la fréquentation anarchique de ce site, ne permettant pas aux espèces floristiques et faunistiques d'y prospérer.

La réalisation de ce projet va permettre, conformément à la stratégie Nationale de défense contre la mer, de restaurer et renforcer le fonctionnement naturel en rétablissant ou en alimentant le transit sédimentaire au moyen d'une restauration du cordon dunaire et en stabilisant et en reconstituant les massifs dunaires au moyen de dispositifs de piégeage sableux (méthode souple).

La reconstitution d'un stock sableux au niveau du cordon dunaire permettra en effet d'alimenter le bas de plage et les petits fonds. Le recul brutal du trait de côte lors des tempêtes sera ainsi amorti et l'intrusion d'eau marine provoquant l'inondation des lieux habités atténuée.

Le type d'aménagement proposé, léger, naturel et réversible n'a pas d'impact notoire sur l'environnement si ce n'est un effet positif à court terme puisqu'il contribue dès sa mise en place à la protection du milieu. Ainsi, ce mode d'aménagement a été choisi dans le cadre de ce projet.

Les habitats halophiles remarquables seront évités par les aménagements prévus.

La potentielle zone de nidification des sternes sera quant à elle partiellement évitée mais les travaux se dérouleront dans tous les cas en dehors de la période de nidification comprise entre avril et août.

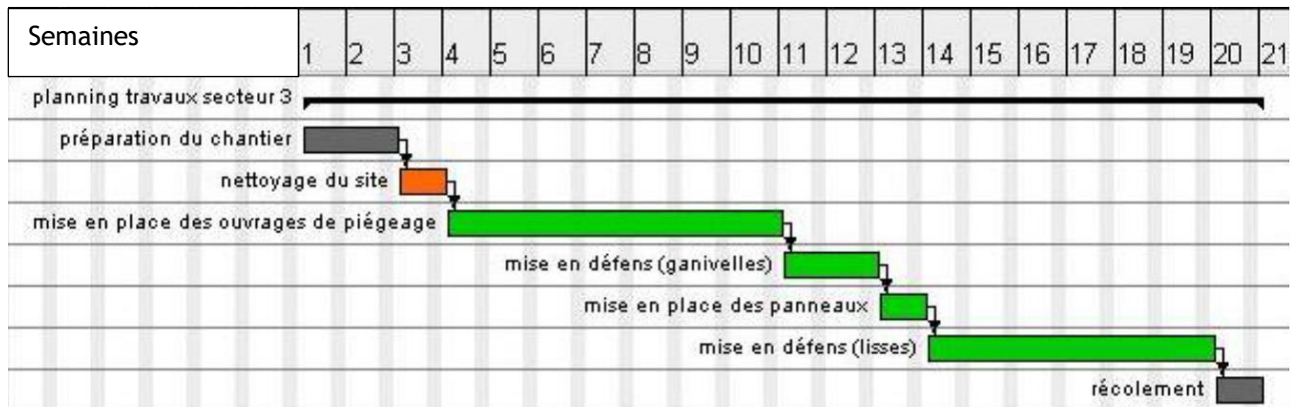
Les aménagements contribueront à reconstituer et renforcer le cordon dunaire.

Les travaux ne se dérouleront pas sur les habitats remarquables identifiés autres que les dunes. Sur le secteur dunaire, les aménagements prévus participeront à leur reconstitution.

4 CALENDRIER PREVISIONNEL

4.1 SECTEUR 1

La durée des travaux sur le secteur 1 est estimée à 17 semaines, hors préparation, récolement, intempéries ou vacances.



Les travaux seront réalisés hors de la période estivale comprise entre mai et octobre et éviteront également la période de nidification des sternes naines comprise entre le mois d'avril et août.

4.2 SECTEUR 2

Pour le secteur 2, la durée des travaux est estimée à 6 semaines, hors préparation, récolement, intempéries ou vacances.



Les travaux seront réalisés hors de la période estivale comprise entre mai et octobre.

Les travaux seront réalisés entre les mois d'octobre à mars sur 6 mois.



5 ESTIMATION DES INVESTISSEMENTS

Le montant des travaux du secteur 1 est estimé à 155 768 € HT.

Le montant des travaux du secteur 2 est estimé à 43 375 € HT.

Soit un total de 245 000 €HT environ.

Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires privés en contrepartie des travaux, de l'entretien ou du suivi réalisés.

Le projet bénéficie d'un financement de principe de 45 % de la région et de l'Europe.

6 MODALITES D'ENTRETIEN OU D'EXPLOITATION DES OUVRAGES ET ESTIMATION DES DEPENSES CORRESPONDANTES

Les lisses en bois et ganivelles détériorées seront remplacées à l'identique, conformément aux plans de récolement et à la convention d'entretien qui sera établie par la DDTM à l'issue des travaux, soit par les services de PMCU, soit par un prestataire compétent.

L'estimation des dépenses correspondantes est évaluée à environ 10 à 15 % du prix du marché de travaux, soit entre 24 000 €TTC et 36 000 € TTC (estimation) par an.

Un protocole de suivi morphologique du cordon dunaire sera mis en œuvre sur cinq ans post-travaux afin de juger de la réponse du milieu au dispositif créé (estimé à 150 000 €HT).



7 LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE

D'après le tableau de l'annexe de l'article R. 122-2 le projet est soumis à examen au cas par cas selon les points 11 et 14. Un dossier d'examen au cas par cas a donc été déposé auprès de l'Autorité environnementale.

Il en résulte que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cet arrêté est présenté en annexe.

Le projet n'est pas soumis à l'élaboration d'un dossier d'autorisation environnementale ou de déclaration de type « Loi sur l'eau ».

Aucun débat public n'a été réalisé dans le cadre de cette demande car le projet ne correspond à aucune des catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement pour lesquels la Commission nationale du débat public doit être saisie, décrit à l'article R. 121-2 du code de l'environnement.

Le projet de restauration du cordon dunaire entre le Bourdigou et la Têt est soumis à déclaration d'intérêt général

Le projet de restauration dunaire entre le Bourdigou et la Têt remplit 3 des objectifs d'une déclaration d'intérêt général : la lutte contre l'érosion des sols, la défense contre les inondations et contre la mer et la protection et la restauration des sites.

Le littoral entre la Têt et le Bourdigou est soumis à l'aléa de submersion marine du fait de la faible altitude de son cordon dunaire. Les populations vivant en bordure de littoral sont donc concernées par ce risque.

En participant à la gestion des espaces naturels du secteur, le projet de restauration du cordon dunaire entre la Têt et le Bourdigou peut donc être considéré d'intérêt général.

